



60 rue Vergniaud  
75640 Paris CEDEX 13  
www.fo-com.com  
postes@fo-com.com

## ACCORD SALARIAL 2010

# Le pouvoir d'achat préservé

La négociation salariale pour 2009 avait échoué, La Poste ayant refusé toute concession et imposant, à défaut d'accord, une augmentation aumône de 0,8 %. Pour 2010, les choses commençaient mal :

#### Propositions initiales de La Poste :

- + 0,5% au 1<sup>er</sup> janvier 2010,
- + 0,3% au 1<sup>er</sup> octobre 2010,
- 50 € d'à-valoir le 1<sup>er</sup> janvier 2010, au titre du complément poste pour les seuils de recrutement.

**Pour FO, ces chiffres étaient inacceptables.** Ce qui n'empêchait pas la direction de menacer : en cas d'absence d'accord, ce ne serait même pas 0,8 % comme en 2009 mais 0,5 % ! Refusant ce chantage, FO Communication a maintenu la pression. La direction a fini par céder du terrain. Au total ce sera :

#### Augmentation générale :

- + 0,5% au 1<sup>er</sup> janvier 2010,
- + 0,5% au 1<sup>er</sup> octobre 2010,
- + 0,6% au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (Non comptabilisés pour la négociation salariale 2011).

Ce qui donne 1,6 % sur un an. Pour juger, il faut noter que l'inflation en glissement annuel est estimée à 0,4 %, tandis que l'INSEE prévoit une hausse moyenne de seulement 0,5 % pour le pouvoir d'achat au 1<sup>er</sup> semestre 2010.

#### Complément poste :

Une prime de 100 euros sera versée en janvier 2010. À partir de 2011 elle sera intégrée par douzième dans les versements mensuels.

**Les différentes augmentations (Salaire et complément Poste) permettront au salaire de base du niveau I.2 d'atteindre, pour la 1<sup>er</sup> fois, 1 500 euros bruts au 1<sup>er</sup> janvier 2011. L'écart favorable entre ce niveau et le SMIC devient plus important.**

#### Complément pour charges de famille :

- + 17% pour 2 enfants, soit 100,00 € par mois,
- + 1,2% pour 3 enfants, soit 212,50 € par mois,
- + 1% par enfant au-delà du 3e, soit 149,50 €.

#### Salaire des cadres :

- Augmentation générale : + 0,6%,
- Augmentation individuelle : + 1,6 %.

**Certes ces mesures ne constituent pas un rattrapage des années antérieures, mais elles assurent le maintien du pouvoir d'achat pour 2010. Alors que la crise économique pénalise de plus en plus les salariés, il aurait été irresponsable de les laisser avec 0,5 % d'augmentation sur l'année. C'est pourquoi FO a signé cet accord de sauvegarde du pouvoir d'achat.**

FO : vos revendications,  
notre combat !